

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

6^{ème} **Commission**
N° CP-2016-4-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

**ABATTOIR DÉPARTEMENTAL
INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX D'ENTRETIEN 2016**

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et d'entretien sont à la charge du Département.

Lors de la réunion du 14 décembre 2015, la Commission Consultative de l'Abattoir a décidé de concentrer les investissements 2016 sur le remplacement du réseau de distribution de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) qui rencontre de graves dysfonctionnements ; un recours a par ailleurs été engagé par le Département dans le cadre de l'assurance « dommage-ouvrage » de l'abattoir.

Sans attendre les résultats de ce recours, il vous est proposé de faire remplacer le réseau actuel en polyéthylène haute densité par des conduites en inox, seules en mesure de transporter de l'eau à près de 90°C.

Une autorisation de programme et des crédits de paiement de 100 000 € sont prévus au budget primitif 2016.

Il est également prévu d'approvisionner une somme de 30 000 € en fonctionnement pour les travaux d'entretien incombant au propriétaire.

Préambule

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré, depuis sa mise en service en juin 2006, par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP). Le premier contrat de DSP était arrivé à échéance en juin 2014 et, après la procédure de mise en concurrence, le Département a renouvelé sa confiance à l'exploitant historique pour une nouvelle période de 8 ans.

L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte environ 2 200 usagers. Le tonnage annuel abattu progresse d'année en année et a dépassé 1 110 tonnes en 2015.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Investissements 2016

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire au Département.

Mise en conformité du réseau de distribution de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS)

Lors de la réunion de la Commission Consultative de l'abattoir, présidée par M. Rémy WITH, en date du 14 décembre 2015, il a été décidé de porter les efforts d'investissement sur la mise aux normes du réseau de distribution d'Eau Chaude Sanitaire. Le réseau d'ECS actuel avait été réalisé en polyéthylène haute densité (PeHD) qui, au fil du temps, s'est révélé incompatible avec l'exigence réglementaire qui impose de disposer d'ECS à 82°C au droit des 30 appareils de stérilisation des outils de coupe.

Régulièrement, des fuites se déclaraient sur le réseau d'ECS obligeant le Département à faire appel à des entreprises pour les faire réparer en remplaçant les tronçons de conduites percés.

Au vu de ces fuites répétitives, le Département avait alors mandaté un expert qui a relevé l'inadéquation du matériau PeHD pour l'usage requis et a donc engagé une procédure dans le cadre de l'assurance « dommage-ouvrage » de l'abattoir.

Il est proposé de remplacer sans plus tarder le réseau actuel par un réseau de distribution d'ECS par des conduites en inox. Toutefois, l'ancien réseau restera en place tant que les expertises engagées dans le cadre du recours n'auront pas abouti.

Autres investissements proposés

Outre la mise en conformité du réseau d'ECS, les autres investissements proposés sont les suivants :

- Fourniture et pose d'une pompe de relevage des eaux usées de secours pour sécuriser l'installation.
- Fourniture et pose à demeure d'un treuil de relevage des pompes et des dégrilleurs de la station de prétraitement des effluents pour faciliter leur entretien.
- Pose d'un capot de protection du laveur haute pression installé dans le local de prétraitement des effluents de l'abattoir : cet appareil est soumis à l'atmosphère délétère du local et se corrode rapidement ; il est proposé de le capoter et de renouveler l'air par une prise d'air extérieure.
- Mise en place d'une douchette au droit de la table d'inspection des abats : demande de la Direction des Services Vétérinaires.
- Raccordement de l'électronarcose des porcs sur la supervision et l'archivage des données en vue de l'enregistrement des données – intensités, durées... : demande réglementaire.

Montants estimatifs de l'ensemble des investissements proposés (€ TTC)

- Canalisation du réseau ECS en acier inoxydable : 81 850

- Pompe de relevage des eaux usées de secours :	2 200
- Treuil de relevage des pompes et des dégrilleurs :	3 400
- Capot de protection laveur HP :	5 200
- Douchette table d'inspection :	850
- Raccordement de l'électronarcose des porcs :	<u>4 500</u>
Total	98 000

Travaux imprévus d'entretien relevant du propriétaire

Un marché à bons de commande a été passé avec un prestataire de services pour faire face à des réparations urgentes, nécessitant une intervention immédiate. Le montant prévisionnel de ces dépenses est de 30 000 €.

Les réparations incombant au propriétaire, mais n'entraînant pas de panne bloquante, feront l'objet de consultations spécifiques pour chacune d'elles.

Préinscriptions budgétaires

Un montant de 100 000 € d'autorisation de programme (AP) et 100 000 € de crédits de paiement (CP) est prévu au budget primitif 2016 pour les investissements et acquisitions pour l'abattoir départemental. Un montant de 30 000 € est également proposé en fonctionnement pour les travaux d'entretien.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

- Travaux : Programme C141 - Chapitre 21 - Fonction 928 - Nature 21351
- Frais d'insertions : Programme C141 - Chapitre 20 - Fonction 928 - Nature 2033
- Dépenses de gros entretien : Programme C641 - Chapitre 011 - Fonction 928 - Nature 61558.

En conclusion, il vous est proposé d'affecter 100 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'ensemble des travaux, y compris les frais de publication, ainsi que 30 000 € pour les travaux d'entretien non prévisibles à ce jour, et d'approuver le programme des travaux de mise en conformité et de renforcement, détaillé ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN